

Livret de l'utilisateur

BRIO Filtre Compact[®]

Modèles de 5 EH jusqu'à 20 EH

Version du 6 juillet 2017

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	3
REGLES GENERALES DE SECURITE.....	4
RISQUES & DANGERS.....	5
PRECAUTIONS D'USAGE.....	6
I - GUIDE D'UTILISATION ET ENTRETIEN.....	7
I.1 PRESENTATION DE LA FILIERE BRIO FILTRE COMPACT®	7
I.2 EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELS	9
I.3 DIMENSIONNEMENT.....	10
I.4 TRAÇABILITE	10
I.5 MANUTENTION ET TRANSPORT	11
I.6 GARANTIES CONTRACTUELLES	12
I.7 LIMITES DE RESPONSABILITE.....	13
I.8 DEVELOPPEMENT DURABLE.....	13
I.9 ENTRETIEN ET MAINTENANCE.....	14
I.10 PRELEVEMENT D'ECHANTILLON D'EAU TRAITEE	19
I.11 DEPANNAGE, DYSFONCTIONNEMENTS.....	20
I.12 COUT DE L'INSTALLATION SUR 15 ANS	20
II - GUIDE DE POSE.....	22
II.1 CONSIDERATIONS GENERALES.....	22
II.2 LIEU DE POSE	22
II.3 SEQUENCE D'INSTALLATION DE LA FILIERE BRIO FILTRE COMPACT®	23
II.4 PERIPHERIQUES ET VENTILATION	28
II.5 MISE EN SERVICE	29
ANNEXES	30
ANNEXE A – PLANS COTES DES MODELES BRIO FILTRE COMPACT® AGREES.....	30
ANNEXE B – FICHE D'ENREGISTREMENT	32
ANNEXE C – GRILLE DE DEPANNAGE	33
ANNEXE D – VERIFICATIONS AVANT MISE EN SERVICE.....	34
ANNEXE E – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET FONCTIONNEMENT	35
ANNEXE F – CARNET D'ENTRETIEN.....	37

AVANT PROPOS

Madame, Monsieur,

Vous venez d'acquérir une filière¹ BRIO Filtre Compact® et nous vous en remercions.

La filière BRIO Filtre Compact® est un produit de qualité, conçu pour collecter et traiter les eaux usées domestiques ou assimilées au titre de l'article R. 214-5 du code de l'environnement des immeubles ou parties d'immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

La gamme BRIO Filtre Compact® qui sous la forme d'une installation complète est conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, répond aux exigences de l'annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2, août 2013 et dispose du marquage CE.



A noter qu'aucune vidange de boues n'a été effectuée durant les essais d'évaluation des performances réalisés selon le protocole de la norme EN 12566-3+A2, incluant la période d'établissement de la biomasse.

La déclaration des performances à l'annexe ZA de norme EN 12566-3+A2, ainsi que les documents d'accompagnement sont établis pour la filière BRIO Filtre Compact®. Ces documents sont disponibles sur demande ou sur <http://www.stoc-environnement.fr/assainissement/contact/stoc-environnement-siege-social/>.

Vous pouvez également consulter le site www.stoc-environnement.fr pour toutes informations concernant nos produits et accessoires.

Ce livret de l'utilisateur a pour but de vous fournir les consignes importantes qui vous garantiront un fonctionnement fiable et durable de votre filière BRIO Filtre Compact®.



Toutes matières biocides, toxiques ou celles qui ne sont pas biodégradables ne doivent pas être rejetées dans la filière BRIO Filtre Compact® car elles empêcheraient l'action importante des bactéries durant le processus d'épuration des eaux usées.

En aucun cas les eaux pluviales ne transitent par la filière BRIO Filtre Compact®.

La garantie d'efficacité de la filière BRIO Filtre Compact® implique le strict respect des règles d'utilisation décrites ci-après.

Nous espérons que ce produit de qualité répondra à toutes vos attentes.

L'équipe STOC Environnement

¹ La mention « filière » utilisée dans ce guide signifie « dispositif de traitement » au sens de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

REGLES GENERALES DE SECURITE

Pour le personnel intervenant sur la filière BRIO Filtre Compact®, il est requis de porter des équipements de protection individuels (EPI) adaptés aux travaux à exécuter.

POUR RAPPEL ET MEMOIRE :

- le port de chaussures de protection est obligatoire pour les travailleurs occupés à la manutention de pièces lourdes et dont la chute est de nature à blesser les pieds ;
- le port de gants de protection est obligatoire pour les travailleurs manipulant des objets ou des produits ou matériaux tranchants, coupants, piquants, irritants, brûlants ou rugueux ;
- le port de lunettes de protection est obligatoire pour les travailleurs exposés aux éclaboussures de substances dangereuses, aux projections de particules de travaux de sciage, de meulage et exposés aux radiations nuisibles lors des travaux de soudage ou de découpage ;
- le port de masques appropriés est obligatoire lorsque l'air ambiant contient des poussières ou des substances nocives et dangereuses ;
- le port de protections auditives individuelles est requis lors de l'utilisation d'engins bruyants.

RISQUES & DANGERS

En termes de sécurité, les principaux risques liés à une filière d'épuration sont définis ci-dessous.

RISQUES BIOLOGIQUES

Les eaux usées même traitées et les boues d'épuration contiennent des bactéries et des virus pathogènes.

Le contact direct des mains (et de toute autre partie du corps) avec ces substances doit être évité dans la mesure du possible. Le port de gants de travail et de vêtements adaptés est requis. Aussi longtemps qu'une personne est en contact avec ces substances et qu'elle ne s'est pas lavée et désinfectée les mains, il est préférable qu'elle s'abstienne de boire, manger, fumer ou porter les mains à son visage.

En cas de contact avec ces substances, il faut laver et désinfecter les parties du corps souillées à l'aide de produits spécifiques et ne pas revêtir les vêtements souillés avant qu'ils n'aient été nettoyés et désinfectés. Il est également recommandé de laver et désinfecter les outils et objets qui se sont trouvés en contact avec ces substances.

A titre préventif, le personnel d'entretien doit tenir à jour son carnet de vaccination, notamment pour le Tétanos et la Leptospirose. S'assurer également d'avoir à portée des lingettes antiseptiques et une trousse de premiers soins.

DANGERS MECANIQUES

Les tampons ne sont laissés ouverts que durant le laps de temps nécessaire à l'intervention. Une fois celle-ci terminée, les tampons sont refermés et verrouillés par le biais d'un système de verrouillage rapide par vis.

En cas de trafic de véhicules ou en présence d'une hauteur de remblai supérieure à 60 cm, il est indispensable de prévoir et dimensionner une dalle de répartition de charges au-dessus de la (ou des) cuve(s). Le dimensionnement de cette dalle est à réaliser par un bureau d'études spécialisé. En cas de trafic de véhicules, il est obligatoire de prévoir un ensemble cadre/tampon adapté (classe minimale de résistance B125) intégré à la dalle de répartition. A défaut, la distance minimum entre le bord de la cuve et les éventuelles charges roulantes doit être de 3 mètres.

Les tampons en polyéthylène de la filière BRIO Filtre Compact® ne sont pas conçus pour supporter des charges piétonnières et/ou statiques et/ou dynamiques.

DANGERS LIES AUX GAZ DANS UNE ATMOSPHERE CONFINEE

Certains gaz peuvent causer des malaises ou des asphyxies. Il est interdit de descendre dans un ouvrage contenant ou ayant contenu des eaux usées et, d'une manière générale, de descendre dans un ouvrage à atmosphère confinée.

PRECAUTIONS D'USAGE

La filière BRIO Filtre Compact® est dimensionnée pour les besoins moyens des utilisateurs. Il est interdit d'y déverser d'autres effluents que les eaux usées brutes domestiques ou assimilées.

IL EST INTERDIT :

- d'utiliser un nettoyeur automatique pour toilettes,
- d'utiliser un broyeur d'aliments ou une pompe broyeuse placée en amont de la filière BRIO Filtre Compact®,
- de recouvrir ou d'enterrer les tampons d'accès de la filière BRIO Filtre Compact®,
- de planter des arbres ou grandes plantations à moins de 3 mètres de la filière BRIO Filtre Compact® sans mesure anti-racinaire,
- de relier un tuyau de drainage des eaux de ruissellement ou une gouttière de toiture à votre filière BRIO Filtre Compact®,
- de relier le tuyau de vidange de la piscine à votre filière BRIO Filtre Compact®,
- de connecter tous siphons de sol,
- de rejeter les eaux usées traitées par la filière BRIO Filtre Compact® dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde.

NE PAS DEVERSER DANS LA FILIERE BRIO FILTRE COMPACT®:

- tout objet difficilement dégradable (mégots de cigarettes, serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, cendres, déchets ménagers, chiffons, emballages, lingettes, etc.);
- les résidus d'élevage d'animaux tant solides que liquides ;
- les eaux usées provenant d'entreprises industrielles ou agricoles dans la mesure où elles ne sont pas comparables aux eaux usées brutes domestiques ;
- les produits chimiques et pharmaceutiques, les huiles minérales et les solvants de tous types ;
- les eaux de condensation des conduites d'évacuation de gaz de chaudières basse et moyenne température, des climatiseurs, provenant de piscine, contenant du sang en grande quantité ou de rinçage des adoucisseurs d'eau ;
- les solides sous forme de restes alimentaires, plastiques, articles d'hygiène, filtres à café, bouchons de bouteilles et autres articles ménagers ;

Les produits non nocifs (utilisés normalement) peuvent quant à eux être évacués via la filière BRIO Filtre Compact®, comme :



- Détergents pour vaisselle;
- Produits pour le lave-vaisselle et le lave-linge;
- Produits détartrants;
- Produits biodégradables.

I - GUIDE D'UTILISATION ET ENTRETIEN

I.1 PRESENTATION DE LA FILIERE BRIO FILTRE COMPACT®

I.1.1. Description générale

La filière BRIO Filtre Compact® est un dispositif de traitement des eaux usées domestiques ou assimilées comprenant une fosse septique² alimentant un filtre biologique composé de fibres synthétiques inaltérables.



De par sa nature, ce substrat innovant possède des propriétés filtrantes largement supérieures à la majorité des autres substrats utilisés traditionnellement. Si les conditions d'utilisation (décrites dans ce document) de la filière BRIO Filtre Compact® sont respectées, celui-ci trouvera un état d'équilibre lui permettant de remplir sa fonction de traitement dans la durée, estimée à plus de 20 ans. L'usage intermittent et la sous-charge peuvent prolonger son usage, la surcharge (capacité nominale dépassée) ou un dysfonctionnement le réduire.

Tous les éléments de la filière BRIO Filtre Compact® sont accessibles par des tampons ne pouvant supporter les charges piétonnières et verrouillés pour assurer la protection/sécurité des usagers (ouverture nécessitant un outil spécifique).

Tous les matériaux composant la filière BRIO Filtre Compact® sont résistants à la corrosion par le choix des matériaux de fabrication (PE, PVC, fixation en inox de classe 316).

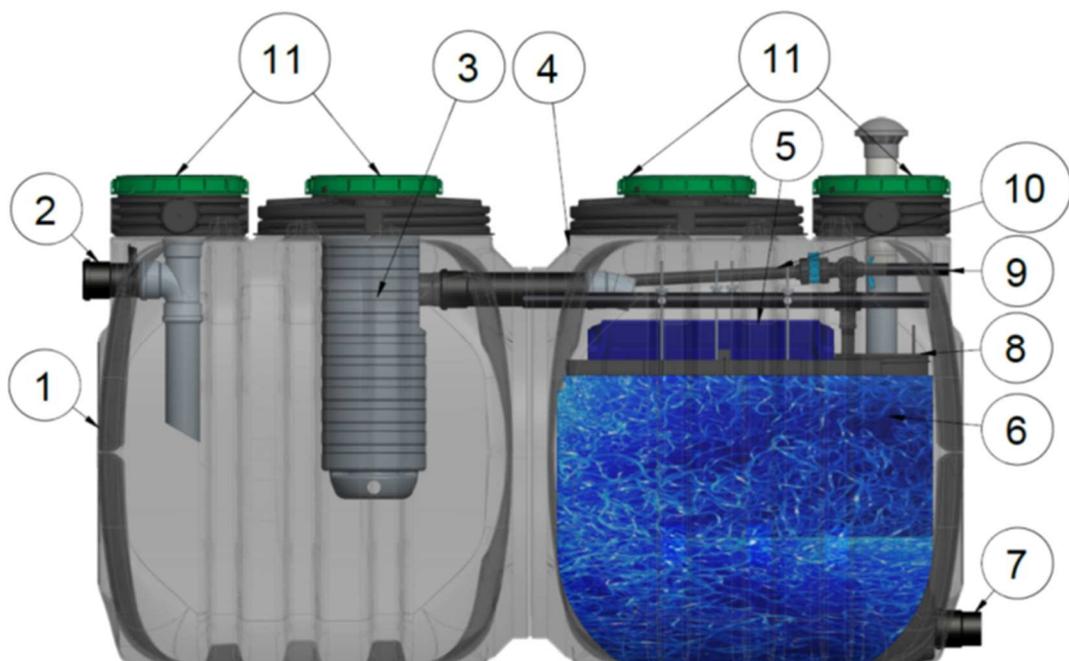
I.1.2. Principes de fonctionnement

La filière BRIO Filtre Compact® comprend, dans une cuve pour les modèles 5, 6 et 8 EH ou dans deux cuves pour les modèles 12, 16 et 20 EH :

² La mention « fosse septique » utilisée dans ce document signifie « fosse toutes eaux » au sens de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

- Un compartiment dédié au traitement primaire (voir §I-1.2.1) équipé d'un préfiltre indicateur de colmatage et
- Un compartiment dédié au traitement secondaire (voir §I-1.2.2) contenant un média filtrant à base de fibres synthétiques, une boîte intégrée et un dispositif de nettoyage.

Figure 1 - Schéma de principe de la filière BRIO Filtre Compact®, modèle BRIO 5.



Légende :

- | | |
|--|---|
| 1. Fosse septique | 7. Sortie basse des effluents traités |
| 2. Arrivée des effluents bruts | 8. Boîte intégrée permettant la mise en place d'une pompe de relevage en cas de nettoyage complet du filtre (voir §I-9.2) |
| 3. Préfiltre indicateur de colmatage | 9. Sortie haute occultée ³ |
| 4. Filtre biologique | 10. Dispositif de nettoyage complet du filtre |
| 5. Auget basculant avec plateau de répartition | 11. Tampons (Ø400) à visser avec système de verrouillage |
| 6. Média filtrant | |

Les schémas de principe, caractéristiques des matériels et dimensions de l'ensemble des modèles de la gamme BRIO Filtre Compact® sont disponibles en annexes A et E.

La filière BRIO Filtre Compact® ne génère aucun bruit ni consommation électrique (hors relevage éventuel) lors de son fonctionnement et la présence éventuelle d'un poste de relevage (voir §I-2.2) n'entraîne pas de bruit significatif (pompe immergée).

³ Lorsqu'une pompe de relevage est nécessaire pour l'évacuation de l'effluent traité, au même titre qu'un poste de relevage placé en aval de la filière BRIO Filtre Compact®, cette pompe est hors agrément ministériel.

I.1.2.1 Fosse septique (traitement primaire)

Les effluents bruts pénètrent d'abord dans une fosse septique, de la gamme BRIO Filtre Compact marquée CE selon la norme NF EN 12566-1+A1, qui assure le piégeage des matières en suspension décantables et des flottants.

La décantation et la dégradation des matières en suspension s'effectuent avec des bactéries anaérobies (qui n'ont pas besoin d'oxygène pour se développer). Ce phénomène implique un dégagement de méthane, de gaz carbonique et d'hydrogène sulfuré qui, combiné à des émanations d'acides gras volatils, peut provoquer des odeurs. Ces gaz lourds doivent absolument être évacués dans l'atmosphère par la ventilation secondaire qui est obligatoire (voir §II-4.2).

Les cuves sont fabriquées en polyéthylène haute densité (PEHD), équipées d'accès sécurisés et obligatoirement munies d'un préfiltre indicateur de colmatage.

Le temps de séjour minimal des effluents dans la fosse septique est de 3 jours. La capacité de stockage des boues est fixée à 50 % du volume total utile de la fosse septique. Les boues des fosses septiques sont évacuées conformément à la réglementation en vigueur (arrêté relatif aux modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges du 7 septembre 2009 modifié).

I.1.2.2 Filtre biologique (traitement secondaire)

L'effluent ainsi prétraité transite par un dispositif de répartition optimisé, composé d'un auget basculant bidirectionnel et d'un plateau de répartition qui le distribuent par séquence sur la surface du média filtrant.

Le filtre biologique assure la rétention des matières en suspension résiduelles et la dégradation biologique des effluents prétraités lors de la percolation de ceux-ci à travers le média filtrant en présence d'oxygène apporté par l'air, qui est renouvelé grâce au dispositif de ventilation passif intégré à la filière BRIO Filtre Compact®. Un chapeau, muni d'un filtre anti-insecte, coiffera cette conduite qui ne doit jamais être obstruée (p.ex. neige, feuille, etc.).

Les effluents traités s'écoulent vers une boîte intégrée dans le filtre biologique puis sont rejetés dans le milieu récepteur, conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

Le compartiment du filtre biologique est fabriqué en polyéthylène haute densité (PEHD) et équipé d'accès sécurisés.

I.2 EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELS⁴

I.2.1. Séparateur à graisses (optionnel)

Il est parfois utile d'installer un séparateur à graisse en amont de la fosse septique et au plus près du rejet de la cuisine, si la distance entre le rejet et la fosse septique est supérieur à 10m et/ou si les effluents bruts sont particulièrement chargés en graisse et/ou en huile végétale.

I.2.2. Poste de relevage aval (optionnel)

⁴ Bien que n'entrant pas dans le champ de l'agrément ministériel, leur utilisation est cependant tout à fait autorisée en combinaison avec la filière BRIO Filtre Compact®.

La filière BRIO Filtre Compact® est classiquement installée de manière gravitaire. Toutefois dans certains cas, l'utilisation d'une pompe de relevage (en aval de la filière) peut s'avérer nécessaire pour évacuer les eaux traitées :

- si l'infiltration ou le rejet gravitaire des eaux usées traitées n'est pas possible ;
- pour refouler les eaux traitées vers une zone d'infiltration plus appropriée ou un exutoire superficiel ;
- en présence de nappe phréatique.

Lorsqu'un poste de relevage est requis, il est choisi en fonction de la nature et du débit des effluents, de la longueur et de la hauteur du refoulement. Il doit être accessible pour son entretien et doit respecter les exigences du §6.3 de la norme NF DTU 64.1.

I.3 DIMENSIONNEMENT

La règle de dimensionnement appliquée pour la définition de la gamme BRIO Filtre Compact® de 5 EH jusqu'à 20 EH est établie à partir des repères nominaux suivants :

Modèle de la gamme BRIO Filtre Compact	Capacité nominale (EH)	Charge organique nominale (gDBO ₅ /jour)	Charge hydraulique nominale (L/jour)
BRIO 5	5	300	750
BRIO 6	6	360	900
BRIO 8	8	480	1200
BRIO 12	12	720	1800
BRIO 16	16	960	2400
BRIO 20	20	1200	3000

La charge hydraulique journalière (consommation moyenne d'eau par jour et par habitant) communément observée se situe entre 80 et 110 litres, d'où la faculté de la filière BRIO Filtre Compact® à accepter les variations de charges ponctuelles. La période d'ensemencement est de 4 semaines, telle que déterminée lors de l'essai de performance selon la norme NF EN 12566-3+A2.

Une fois en service, le modèle installé, parmi la gamme BRIO Filtre Compact®, est identifié par rapport à la position des tampons selon les plans de l'annexe A.

I.4 TRAÇABILITE

Étant marquée CE selon la norme NF EN 12566-3, la filière BRIO Filtre Compact® suit un contrôle de production en usine.

Dans le cadre du protocole de certification ISO 9001:2015, la production du matériel constitutif de la filière BRIO Filtre Compact® fait l'objet d'un plan d'assurance qualité incluant notamment des visites d'inspection de production en usine.

Les différentes pièces/composants sous-traitées sont fabriquées par des fournisseurs sur la base de cahiers des charges définis par STOC Environnement et subissent également un contrôle lors de leur réception en usine.

Chaque modèle de la gamme BRIO Filtre Compact® possède un code unique (numéro de série) qui est le point d'entrée de l'ensemble du système de traçabilité interne à STOC Environnement. Ce code unique est placé sur le dessus du compartiment dédié au traitement secondaire (filtre biologique). Ce Numéro est à reporter sur le document situé en annexe B. Une copie est à conserver fidèlement.

Toutes les informations importantes sont reportées sur une fiche d'enregistrement (voir annexe B), notamment le numéro de série, les coordonnées complètes du propriétaire et de l'installateur, le lieu de l'installation ainsi que les vérifications effectuées lors de la mise en route. La filière BRIO Filtre Compact® est fabriquée et assemblée en France.

I.5 MANUTENTION ET TRANSPORT

Le transport concerne le transfert de la filière BRIO Filtre Compact® vers les dépôts, et du dépôt vers le lieu d'utilisation. Il s'agit en général de véhicules lourds sur les grandes distances, et si nécessaire des véhicules légers ou remorques pour les accès aux chantiers difficiles.

La manutention de la filière BRIO Filtre Compact® répond à des règles strictes de sécurité, notamment en ce qui concerne les anneaux de manutention, le levage avec des élingues ou équivalence par sangles.

I.5.1. Transport jusqu'au site d'installation

Le transporteur est responsable du respect des règlements du Code de la route et des dommages pouvant survenir lors du transport et de la manutention. Un véhicule ayant un espace de chargement suffisant (longueur, largeur et hauteur) doit être utilisé pour permettre de déposer la filière BRIO Filtre Compact® ou les éléments constitutifs de cette dernière. La filière BRIO Filtre Compact® ou les éléments constitutifs de cette dernière doivent être arrimés et bloqués en utilisant des sangles et/ou un dispositif de blocage approprié.

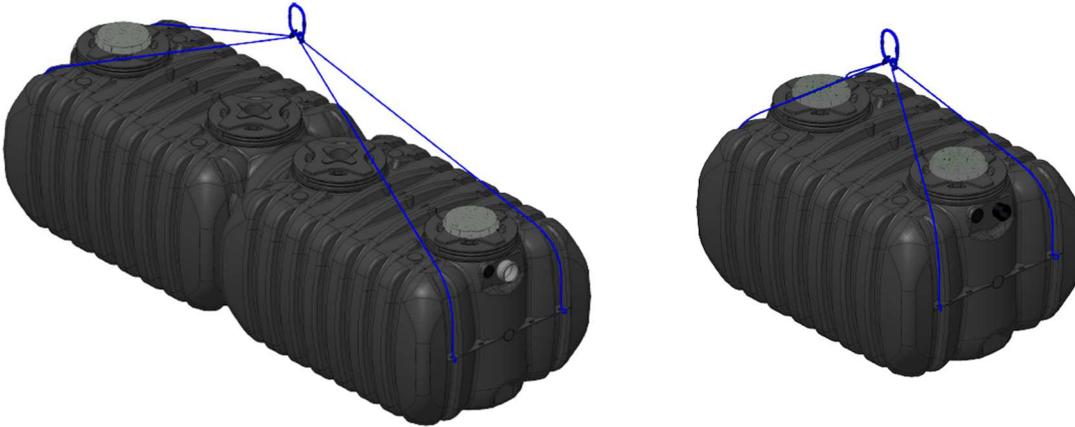
S'il s'avère nécessaire de stocker la filière BRIO Filtre Compact® ou les éléments constitutifs de cette dernière sur site avant la mise en fouille, il est indispensable qu'ils reposent sur un support stable et horizontal.

La manutention doit être effectuée conformément au § I-5.2 et au § II-3.

I.5.2. Manutention

Il est interdit d'employer des méthodes de manutention risquant d'occasionner des dommages.

La manutention de la filière BRIO Filtre Compact® doit être réalisée avec la fosse septique totalement vide, le filtre sec, l'ouvrage parfaitement horizontal, en utilisant en même temps et exclusivement les anneaux de manutention prévus à cet effet (voir figure ci-contre).



Utiliser des élingues (ou sangles) et un engin de manutention adaptés au poids (voir Annexe A) de la filière BRIO Filtre Compact® et aux conditions de terrain, dans le respect de règles de sécurité et dans l'optique de préserver l'ouvrage et sa qualité.

I.6 GARANTIES CONTRACTUELLES

STOC Environnement garantit les performances⁵ de la filière BRIO Filtre Compact® sous réserve de respecter les prescriptions figurant dans le livret de l'utilisateur (ce document).

STOC Environnement dispose d'une responsabilité civile décennale qui garantit notamment la solidité de l'ouvrage, l'impropriété à la destination et la solidité des équipements indissociables.

STOC Environnement par son fabricant de cuve dispose d'une responsabilité civile pour l'activité de fabrication de cuves ayant pour but l'assainissement, de réservoirs et équipements en matériaux composites pour l'industrie, le bâtiment, l'agroalimentaire, le nautisme, les travaux publics, le stockage et le traitement de l'eau.

STOC Environnement offre à l'usager de la filière BRIO Filtre Compact®:

- Une garantie de 15 ans sur les cuves (traitement primaire et secondaire) et sur les équipements (auget basculant et plateau de répartition);
- Une garantie commerciale de 20 ans du media filtrant pour assurer les performances de traitement. Cette garantie complémentaire est accordée à condition que l'entretien de la filière BRIO Filtre Compact® soit réalisé à la fréquence spécifiée dans notre livret de l'utilisateur (ce document).

Ces deux dernières garanties, couvertes par une assurance, s'appliquent :

- à compter de la date de réception de travaux et

⁵ Conformité de l'effluent traité aux obligations de l'arrêté technique du 7 septembre 2009 modifié à savoir 35 mg/l en DBO₅ et 30 mg/l en MES, exprimé en concentration maximale mesurée sur plateforme par des prélèvements 24h.

- si l'enregistrement de la filière BRIO Filtre Compact® est effectué conformément à l'annexe B et
- si le dimensionnement, toutes les étapes de l'installation de la filière BRIO Filtre Compact®, son utilisation et son exploitation ont bien été exécutés en conformité avec la réglementation applicable et le livret de l'utilisateur (ce document).

L'installateur assure pour sa part la garantie de la bonne réalisation de l'installation et souscrit une assurance décennale à cet effet. La signature d'une réception de travaux est obligatoire (cf. articles 1792 à 1792-7 du code civil, et reproduits aux articles 111-13 à 111-20-3 du code de la construction et de l'habitation) entre le propriétaire (maître d'ouvrage) et l'installateur (maître d'œuvre). A partir de cet acte de réception, l'assurance décennale de l'installateur est engagée.

I.7 LIMITES DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la société STOC Environnement, fabricant, ne s'applique que lorsque l'ensemble des prescriptions décrites dans le livret de l'utilisateur (ce document) est respecté (Voir §I-6). Ces garanties deviendraient caduques dans les cas suivants :

- Mise en évidence d'une surcharge hydraulique ou organique non déclarée (raccordement sauvage, fromagerie fermière, installations particulières etc.) ;
- Modification des appareils (perçage des corps polyéthylène...) ;
- Utilisation des appareils et des accessoires pour un usage autre que celui initialement prévu par STOC Environnement ;
- Phénomènes naturels (atmosphériques, géologiques, explosion ou dynamitage...) indépendants de notre volonté.

I.8 DEVELOPPEMENT DURABLE

Les cuves constitutives de la filière BRIO Filtre Compact® ont une durée de vie longue (40 ans et plus). A l'issue de leur utilisation, elles peuvent être recyclées, après broyage sous forme de granulats de Polyéthylène (PE), dans l'industrie. Il en est de même pour les accessoires (auget, plateau de répartition et accessoires internes) et après avoir été rincés abondamment à l'eau.

Cette procédure s'appuie sur les textes réglementaires suivants:

- Code de l'Environnement
- Directive 2006/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 relative aux déchets
- Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets
- Arrêté du 15 mars 2006 fixant la liste des types de déchets inertes admissibles dans des installations de stockage de déchets inertes

Le média filtrant (d'une durée de vie supérieure à 20 ans, sous réserve de respecter les préconisations du livret de l'utilisateur) peut emprunter, après avoir été rincé abondamment à l'eau, la filière d'élimination des objets encombrants, la déposer en déchetterie, un circuit de recyclage ou valorisé sous forme d'énergie.

Il n'y a pas un modèle définissant les voies de traitement des déchets produits car chaque département est couvert par un plan départemental ou interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets en application de l'article L 541-14 du Code de l'Environnement (Titre IV Chapitre 1).

I.9 ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Selon la réglementation en vigueur, le bon entretien et le bon fonctionnement de l'installation sont sous la responsabilité de l'utilisateur (Art. 15 et 16 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié). Il est rappelé au propriétaire que l'entretien est une obligation formulée par le fabricant (cf. avis d'agrément ministériel), pour maintenir les modèles de la gamme BRIO Filtre Compact® en bon état de fonctionnement.

Les opérations d'entretien doivent être réalisées par un technicien STOC Environnement ou par des professionnels compétents de l'assainissement non collectif ou par l'utilisateur de la filière BRIO Filtre Compact® tout en respectant impérativement les consignes d'hygiène et de sécurité données en préambule du livret de l'utilisateur (ce document).

L'entretien de la filière BRIO Filtre Compact® peut également faire l'objet d'un contrat d'entretien. En l'absence de ce dernier, le carnet d'entretien présenté en Annexe F doit être utilisé pour consigner toutes les interventions effectuées sur la filière BRIO Filtre Compact®.

Afin de maintenir la filière BRIO Filtre Compact® en bon état de fonctionnement, Les opérations d'entretien et de maintenance sont définies par STOC Environnement, détaillées au § I-9.2 et résumées dans le tableau suivant :

	Entretien		Maintenance	
	<i>Quoi ?</i>	<i>Quand ?</i>	<i>Quoi ?</i>	<i>Quand ?</i>
Fosse septique	Voir §I-9.1.1	Tous les ans	Vidange des boues	Voir §I-9.1.1
Préfiltre indicateur de colmatage	Voir §I-9.1.2	Tous les ans	-	-
Système de répartition hydraulique	Voir §I-9.1.3	Tous les ans	-	-
Filtre biologique	Voir §I-9.1.4	Tous les ans	Voir §I-9.2	Voir §I-9.2
Ventilation	Voir §I-9.1.5	Tous les ans	-	-
Evacuation	Voir §I-9.1.6	Tous les ans	-	-
Boite, canalisation et site	Voir §I-9.1.7	Tous les ans	-	-

Pour toutes informations concernant l'entretien de votre filière BRIO Filtre Compact®, vous pouvez joindre notre service clients au +33 4 94 27 87 27 ou par courriel en utilisant l'adresse suivante : contact@stoc-environnement.fr

I.9.1. OPERATIONS D'ENTRETIEN

I.9.1.1 Traitement primaire (fosse septique)



Veillez à ce que tous les tampons de la fosse septique soient en permanence accessibles, fermés et verrouillés : il s'agit là d'une question de sécurité essentielle pour les enfants en particulier. De surcroît, un tampon mal fermé est souvent source de mauvaises odeurs.

Lorsque le taux de remplissage en boues de la fosse septique est voisin de 50 % de la hauteur utile (voir ci-contre), la vidange des boues doit être réalisée. Cette hauteur peut être contrôlée en utilisant un appareil de mesure de boues de type canne à boues ou de tout autre équipement approprié. Il faut traverser la couche des flottants, la zone des clairs puis la couche des boues tout en respectant la notice d'utilisation de l'appareil de mesure.

À titre indicatif, la fréquence de vidange théorique (en nombre de mois) à charge nominale pour l'ensemble des modèles de la gamme BRIO Filtre Compact® est estimée dans le tableau suivant :

Modèle de la gamme BRIO Filtre Compact	Capacité nominale (EH)	Volume utile de la fosse septique (litres)	Hauteur à 50% de remplissage (cm)	Fréquence de vidange (mois)
BRIO 5	5	2570	60	20
BRIO 6	6	3300	60	22
BRIO 8	8	4740	60	25
BRIO 12	12	5870	60	19
BRIO 16	16	8000	60	19
BRIO 20	20	9480	60	18

Comme le taux d'occupation réel de l'habitation est plus souvent inférieur à la capacité nominale installée, et que les boues piégées entrent en digestion anaérobie au bout de 10 à 12 mois, la production de boues mesurée sera généralement plus faible et nécessitera moins de vidanges.

La vidange des boues de la fosse septique :

- inclut l'enlèvement du « chapeau », la vidange des boues accumulées dans la fosse septique (voir annexe A de la norme NF P16-008) et le nettoyage du préfiltre indicateur de colmatage (voir §I-9.1.2).
- est obligatoirement réalisées par des prestataires agréés par le préfet, en conformité à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, relatif aux modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges (obligation de vidange par un prestataire agréé, contre remise d'un exemplaire du bordereau de suivi des matières de vidanges).

Lors de la vidange :

- Il faut veiller à ne pas endommager les organes internes de la fosse septique (systèmes d'entrée et de sortie). Effectuer obligatoirement la vidange par le premier tampon de la fosse (le plus proche de l'entrée) et laisser un lit de boues de quelques centimètres.
- Une distance minimale de 3 m doit être respectée entre la fosse septique et le camion hydrocureur.
- Un rinçage à l'eau claire, à jet doux, pourra être réalisé dans les canalisations de la fosse (système d'entrée et système de sortie).
- Nettoyer le préfiltre indicateur de colmatage tel que précisé au § I-8.1.2.

A l'issue de la vidange des boues, la fosse septique devra, impérativement et immédiatement, être remise en eau par la société de vidange. Les tampons d'accès de la fosse septique doivent être fermés et verrouillés.

Conformément à l'article 9 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié, le vidangeur établira un bordereau de suivi des matières de vidange en 3 copies destinées au propriétaire de la filière BRIO Filtre Compact®, au vidangeur agréé et au responsable de la filière d'élimination. Ce bordereau sera signé par tous les intervenants.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.9.1.2 Préfiltre indicateur de colmatage

Le préfiltre indicateur de colmatage doit être nettoyé tous les ans en suivant la procédure suivante :

- Déverrouiller et dévisser le tampon coté aval de la fosse septique puis retirer le manchon amovible de connexion en tirant sur la poignée.



- Extraire le préfiltre indicateur de colmatage en le soulevant puis le bloquer en le calant en biais sur le manchon de sortie.



- Laver au jet haute pression le filet filtrant en permettant l'écoulement des eaux de lavage dans la fosse septique.



- Remettre le préfiltre indicateur de colmatage en place, puis fermer et verrouiller le tampon d'accès.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.9.1.3 Système de répartition hydraulique (auget basculant et plateau de répartition)

Le bon fonctionnement du système de répartition hydraulique des effluents à la surface du filtre (auget basculant et plateau de répartition) doit être vérifié visuellement tous les ans en constatant :

- l'écoulement des effluents prétraités de la fosse septique vers le filtre biologique et
- le basculement de l'auget et la bonne répartition des effluents sur la surface du média filtrant.
- Le bon écoulement des eaux usées à travers le média filtrant.

Tous les ans procéder à un nettoyage au jet d'eau de l'auget basculant et du plateau de répartition en respectant impérativement les consignes de sécurité et d'hygiène. Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.9.1.4 Traitement secondaire (filtre biologique)

Le fonctionnement du filtre biologique doit être vérifié tous les ans en :

- vérifiant que la ventilation passive intégrée au filtre soit en bon état et reste munie de son chapeau de ventilation avec grille moustiquaire. Ne modifiez jamais cette prise d'air essentielle pour la respiration des micro-organismes qui permettent à votre filtre biologique de bien fonctionner.
- effectuant un rinçage à l'eau claire, à jet doux, dans la canalisation d'amenée des effluents prétraités (de la fosse septique vers le filtre biologique). Cela permettra de veiller au bon écoulement des eaux usées et leur bonne répartition sur le massif filtrant
- vérifiant l'écoulement libre des eaux traitées en sortie.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.9.1.5 Ventilation secondaire

Conformément au document NF DTU 64-1, votre installation doit comprendre un extracteur statique et dans tous les cas, veillez à ce que cet extracteur soit toujours en place et enclenché à fond sur le tube de ventilation secondaire, particulièrement après un épisode de vent violent.

Si un extracteur venait à être occupé par un nid d'oiseau ou d'insecte, veillez à faire éliminer ce dernier sans délai. Veillez également à ce que l'extracteur ne soit pas entouré par un feuillage et reste bien exposé à tous les vents.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.9.1.6 Evacuation

Dans le cas d'un rejet en milieu hydraulique superficiel, veiller impérativement à ce que l'extrémité du tube par lequel sortent les eaux traitées soit équipée d'un clapet anti retour muni d'une grille anti rongeur (pour éviter toute mise en charge et/ou une pénétration d'animaux) et soit parfaitement dégagée en supprimant les herbes et en dégageant périodiquement les végétaux morts et la terre autour de ce point.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.9.1.7 Boîtes, canalisation et site en général

Veiller à ce qu'aucun engin ne roule sur les canalisations qui pourraient être écrasées. Cela pourrait avoir pour conséquence de bloquer une ventilation ou de faire entrer de la terre dans la filière BRIO Filtre Compact® et provoquerait ainsi de graves désordres.

Concernant les équipements complémentaires optionnels (§I-2), référez-vous dans tous les cas aux notices du fabricant qui doivent vous être remises par l'installateur lors de la réception de travaux.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

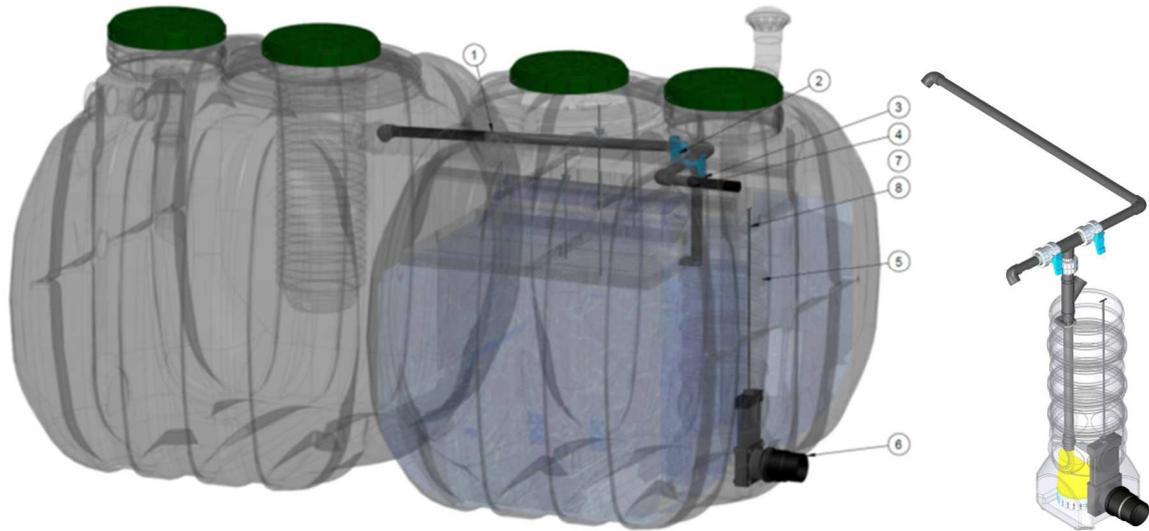
I.9.2. OPERATIONS DE MAINTENANCE

Aucune maintenance spécifique n'est nécessaire pour la filière BRIO Filtre Compact®.

Cependant lors d'une vidange de la fosse septique ou en cas de colmatage du filtre biologique (déclenchement de l'alarme – flotteur rouge), son nettoyage complet à grande eau devra être réalisé.

Dans ce cas suivre les instructions ci-contre, tout en réalisant une vidange de la fosse septique afin de permettre le retour des eaux de lavage du filtre biologique :

- Déverrouiller et retirer le tampon d'accès amont du filtre biologique ;
- Retirer l'auget basculant de son logement et démonter le plateau de répartition après avoir dévissé les tiges filetées qui assurent son maintien et sa planéité ;
- Retirer la mousse filtrante (mousse bleue) se trouvant sous le plateau de répartition ;
- Laver à grande eau (jet d'eau) la mousse filtrante, l'auget basculant et le plateau de répartition afin d'éliminer les traces de dépôt ;
- Occulter la canalisation d'amenée des effluents prétraités ainsi que la sortie basse (gravitaire) du filtre en poussant la vanne guillotine en position fermée (à l'aide de la tige de commande placée sous le tampon aval, dans la boîte intégrée au filtre biologique). Voir ci-contre :



Légende :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| 1. Retour des effluents vers la fosse septique | 5. Boite intégrée |
| 2. Vanne de retour | 6. Sortie basse des effluents traités |
| 3. Vanne de sortie | 7. Sortie haute occultée |
| 4. Branchement pompe de relevage | 8. Commande de la vanne guillotine |

- Utiliser une pompe de relevage connectée au dispositif de nettoyage intégré au filtre biologique et actionner les vannes afin de diriger les eaux de lavage vers le traitement primaire (voir ci-dessus) ;
- Laver à grande eau (jet d'eau) toute la surface du filtre biologique en prenant soin d'éliminer toute trace de dépôt ; Répéter cette opération 3 fois ;
- Vérifier le bon fonctionnement du flotteur de l'alarme (surcharge hydraulique) ;
- S'assurer que l'ensemble de l'eau de lavage a bien été renvoyé vers la fosse septique, déconnecter la pompe puis actionner les vannes en position initiale (fermée) ;
- Ouvrir la canalisation d'amenée des effluents prétraités ainsi que la sortie basse et tirant sur la tige de commande de la vanne guillotine ;
- Remettre en place la mousse filtrante puis le plateau de répartition et l'auget basculant en veillant à la planéité du plateau de répartition (à l'aide des tiges filetées de support) ;
- Refermer et verrouiller tous les tampons d'accès (fosse septique et filtre biologique).

Pour toutes ces opérations, proscrire le nettoyage haute pression. Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

I.10 PRELEVEMENT D'ÉCHANTILLON D'EAU TRAITEE

Il est possible de réaliser un prélèvement d'échantillon en installant la crépine du préleveur automatique programmable dans la boîte intégrée au filtre biologique. Dans ce cas, les prélèvements d'échantillons peuvent se faire directement dans la masse liquide présente, en prenant toutefois soin de ne pas perturber le film biologique (limon) qui se développe sur les parois et le fond de la boîte intégrée.

Le rejet gravitaire vers un exutoire superficiel ou l'installation d'un poste de relevage en aval de la filière BRIO Filtre Compact® permettent également la prise d'échantillons.

I.11 DEPANNAGE, DYSFONCTIONNEMENTS

La filière BRIO Filtre Compact® ne comporte aucune pièce d'usure et un média filtrant en fibres synthétiques et inaltérables. De ce fait, aucun dysfonctionnement lié aux équipements n'est à prévoir sous réserve de respecter strictement les consignes du livret de l'utilisateur (ce document).

Au-delà de son dimensionnement et de son installation conformes aux prescriptions techniques de STOC Environnement, des dysfonctionnements de la filière BRIO Filtre Compact® peuvent apparaître dans certains cas et les origines sont diverses :

- Flux et qualité de l'effluent, notamment les surcharges et les produits toxiques;
- Endommagement des cuves dû à la surcharge;
- Entretien insuffisant de l'installation;
- Proximité d'arbres de grande taille, etc.

Une alarme visuelle permet d'identifier la montée en charge anormale du filtre biologique. En cas de déclenchement et pour tous les autres cas constatés de dysfonctionnement, contacter au plus tôt STOC Environnement ou un professionnel compétent de l'assainissement non collectif. Une grille de dépannage (voir Annexe C) facilite la localisation et l'identification de ces dysfonctionnements.

Pour toutes informations concernant les pièces détachées (disponibles dans un délai normal de 10 jours ouvrables à réception de la commande écrite) vous pouvez joindre notre service clients au +33 4 94 27 87 27 ou par courriel en utilisant l'adresse suivante : contact@stoc-environnement.fr.

I.12 COUT DE L'INSTALLATION SUR 15 ANS

Pour les aspects économiques, l'analyse ne peut être qu'indicative, du fait que les produits vendus sont diffusés par des réseaux et installés par des sociétés type « artisan » ou entreprises de travaux publics, avec de fortes variations locales associées aux conditions géomorphiques, géologiques (pente, type de sol, présence du rocher, hauteur de la nappe, etc.) ou d'accessibilité pouvant complexifier la pose.

Modèles de la gamme BRIO Filtre Compact®	Cout d'investissement	Cout d'entretien	Cout total sur 15 ans
	(€ TTC) ⁽¹⁾	(€ TTC) ⁽²⁾	(€ TTC) ⁽³⁾
BRIO 5	5800	1580	7380
BRIO 6	6000	1436	7436
BRIO 8	10000	1421	11421
BRIO 12	10200	2601	12801
BRIO 16	14900	3206	18106
BRIO 20	15900	3828	19728

Les hypothèses de coût sur 15 ans sont les suivantes :

- (1) Le coût d'investissement est établi en considérant 10 m linéaires de tuyaux de connexion (en amont et aval) et une estimation du temps de travail (base de 6 heures nécessaires à l'installation). Il comprend également le terrassement, la mise en œuvre, la mise en route, les fournitures des composants et matériaux. TVA à 20 % sauf pour les travaux de réhabilitation où une TVA à 10 % s'applique ;
- (2) Les coûts d'entretien correspondent à une vidange lorsque le volume de boues atteint 50 % du volume utile de la fosse septique. La production de boues a été estimée à 0,17 m³/an/EH d'après les études réalisées sur le modèle BRIO Filtre Compact, modèle BRIO 8 à charge nominale lors des essais sur plateforme. En situation réelle, l'espacement des vidanges sera en général plus important ;
- (3) En général, la souscription d'un contrat d'entretien n'étant pas indispensable pour la filière BRIO Filtre Compact®, le coût d'un contrat d'entretien n'est pas pris en compte dans le tableau ci-dessus.

II - GUIDE DE POSE

II.1 CONSIDERATIONS GENERALES

L'installation, les raccordements hydrauliques et électriques (le cas échéant), ainsi que la mise en service de la filière BRIO Filtre Compact® doivent être réalisés par un professionnel qualifié selon les instructions du livret de l'utilisateur (ce document) et en conformité avec la réglementation nationale en vigueur.

Les tampons de la filière BRIO Filtre Compact® doivent rester apparents et verrouillés après toute intervention. Le passage des piétons sur les différents tampons est interdit. La mise en œuvre de rehausses béton est strictement interdite.

Ne pas circuler avec un véhicule, même léger, à moins de 3 mètres des bords des fouilles de l'installation (soit environ 3 m des tampons). Ne pas rajouter de matériaux ou de charge sur la filière BRIO Filtre Compact®.

Si la surface de la filière BRIO Filtre Compact® est engazonnée, tondre régulièrement avec une tondeuse poussée à la main.

D'une manière générale veiller à préserver l'intégrité de la filière BRIO Filtre Compact®, en particulier ne jamais modifier les événements d'aération, les boîtes ou les canalisations internes (indispensables pour la bonne oxygénation du filtre et l'absence d'odeurs). L'intégrité des grilles anti moustiques doit être préservée afin d'éviter la prolifération des insectes.

Dans le cas d'installation d'un dispositif de relevage, son circuit d'alimentation électrique doit être conforme à la norme NF C 15-100. En particulier il doit être protégé par un disjoncteur différentiel de 30 mA.

II.2 LIEU DE POSE

Les démarches et étude à la parcelle doivent être réalisées conformément à la réglementation en vigueur pour justifier le choix et le dimensionnement de la filière BRIO Filtre Compact® à mettre en œuvre (surface disponible, plan de masse, présence d'eau, etc.).

L'implantation de la filière BRIO Filtre Compact® doit préserver l'intégrité des fondations du bâti en cas d'implantation à sa proximité. En zone exigüe, un bureau d'étude devra s'assurer que l'emplacement et la nature des travaux de terrassement n'affectent pas les ouvrages fondés de l'habitation et de ses dépendances.

La filière BRIO Filtre Compact® :

- doit être installée (enterrée ou assimilée enterrée) le plus près possible de l'immeuble;
- doit être située à l'écart des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule (engin agricole, camion, voiture, etc.), hors cultures, plantations (arbustes, arbres, etc.) et zones de stockage, sauf précaution particulière de pose ;
- doit obligatoirement, selon la réglementation, être équipée d'une ventilation haute de $\varnothing 100$ mm minimum, afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobie ;
- doit rester accessible pour l'entretien et les contrôles réglementaires ;

- doit avoir une conduite d'amenée des eaux usées avec une pente comprise entre 2 % minimum et 4 % maximum ;

Si vous plantez des arbres ou arbustes il est préférable de respecter une distance de 3 m par rapport à la filière BRIO Filtre Compact® (risque de dégradation des ouvrages). Sachez cependant que cette distance doit être modulée en fonction du type de végétal : par exemple un figuier, un saule pleureur ou des bambous peuvent aller chercher de l'eau beaucoup plus loin que 3 m et causer des dégâts importants. N'hésitez pas à demander conseil à votre pépiniériste.

Il existe des écrans anti-racine en matériau plastique qui, s'ils sont tout à la fois assez profonds et affleurant à la surface du sol, offrent une protection efficace et permettent de s'affranchir de ces problèmes de distance. N'utilisez jamais comme écran de la tôle qui pourrait occasionner de graves blessures.

Les distances minimales d'implantation à respecter sont celles de la norme NF DTU 64-1, des exigences réglementaires et des bonnes pratiques.

La distance minimale par rapport à un captage déclaré d'eau destinée à la consommation humaine, sauf situations particulières précisées dans l'arrêté «prescriptions techniques» du 7 septembre 2009 modifié est de 35 m.

II.3 SEQUENCE D'INSTALLATION DE LA FILIERE BRIO FILTRE COMPACT®

Bien que l'ensemble des composants internes de la filière BRIO Filtre Compact® soit monté en usine « auget basculant, plateau de répartition, dispositif d'aération », il est important de vérifier leur planéité et bon état de fonctionnement à réception sur chantier. Avant remblaiement final un contrôle s'impose avec un test à l'eau.

Dès réception et avant le remblaiement, s'assurer du bon état général des ouvrages. Le cas échéant faire les réserves voulues lors de la réception du chantier. En cas d'état impropre à la pose pérenne, ne pas réaliser la pose et contacter votre revendeur.

II.3.1. Terrassement

II.3.1.1 Précautions générales

L'exécution des travaux doit être réalisée dans les conditions de sécurité inhérentes à tout chantier et en responsabilité de l'installateur. A cet égard, les travaux de terrassement doivent être conformes aux prescriptions des normes NF P 98-331. Les modalités de protection des opérateurs vis-à-vis de la stabilité de la fouille doivent être conformes à l'article 6.4.2 de la norme NF DTU 64.1.

Les abords directs et l'environnement de la fouille se présentent nécessairement sous la forme d'un sol naturel stable, non remué (ou stabilisé) et plat (< à 5 % de pente), sur une surface de 2 m minimum tout autour de la fouille.

Après dimensionnement de la fouille, la zone d'installation de la filière BRIO Filtre Compact® doit être délimitée et sécurisée en utilisant des repères et/ou barrières afin d'éviter que des véhicules circulent aux abords de la fouille.

Le nécessaire doit avoir été fait pour éviter que des eaux de ruissellement ne soient « captées » par la fouille et ses abords directs (profilage de surface adéquat pour éloigner les eaux de ruissellement ou puits de décompression).

L'exécution des travaux ne doit pas entraîner le compactage des terrains réservés à l'infiltration afin de conserver la perméabilité initiale du sol.

La terre végétale est enlevée sur toute son épaisseur et mise en dépôt pour réutilisation en remblaiement final. Il est donc impératif de prévoir un stockage sélectif, lors du décapage de la zone de la fouille destinée à la pose de la filière BRIO Filtre Compact®.

II.3.1.2 Dimensions et exécution des fouilles

Les dimensions de la fouille doivent permettre la mise en place de la filière BRIO Filtre Compact® sans contact avec ses parois avant le remblaiement.

Les dimensions de la fouille (longueur et largeur) sont égales à celles de la filière BRIO Filtre Compact® (voir annexe A) augmentées de 0,4 m. La profondeur de la fouille est fonction du fil d'eau d'arrivée des eaux usées. Dans le cas des filières BRIO Filtre Compact® composées de deux cuves, la distance entre les deux cuves indiquée à l'annexe A, est de 0,07 m.

La profondeur du fond de fouille y compris le lit de pose, doit permettre de respecter sur la canalisation d'amenée des eaux usées une pente comprise entre 2 % minimum et 4 % maximum, pour le raccordement de la filière BRIO Filtre Compact®.

La « couverture » au-dessus de la génératrice supérieure des cuves constitutives de la filière BRIO Filtre Compact® ne peut excéder 60 cm d'épaisseur en tout (l'équivalent de 3 rehausses de 200 mm de hauteur).

Après réalisation des fouilles et évacuation des déblais, le fond de la fouille est dressé horizontalement suivant un plan et arasé d'au moins 0,10 m (fonction des conditions de pose) en-dessous de la (des) cote(s) prévue(s) pour la génératrice inférieure extérieure de la filière BRIO Filtre Compact®, afin de permettre l'installation du lit de pose.

Tous les éléments rencontrés à fond de fouille et susceptibles de constituer des points durs, tels que roches, vestiges de fondations, doivent être enlevés.

Lorsqu'on se trouve en présence d'un terrain sensible à la mise à l'air ou à l'eau, tels que certaines marnes, argiles, schistes, etc., la finition du fond et des parois est exécutée peu de temps avant l'exécution des travaux de pose.

II.3.2. Pose en terrain sans nappe phréatique (conditions sèches)

II.3.2.1 Réalisation du lit de pose

Le lit de pose est constitué soit avec de la gravette, soit avec du gravillon de petite taille (2/4 ou 4/6) stable et débarrassé(e) de tout objet pointu ou tranchant, sur une épaisseur de 0,10 m minimum.

La surface du lit de pose est dressée et compactée pour que la filière BRIO Filtre Compact® repose sur le sol uniformément. La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées. Le lit de pose doit couvrir toute la largeur et longueur de l'excavation réalisée.

II.3.2.2 Mise en fouille

La filière BRIO Filtre Compact® doit être manutentionnée (voir §I-5) et positionnée de niveau et son assise complète (toute la longueur et largeur) doit reposer sur le lit de pose avant d'amorcer la suite des travaux.

Le niveau de l'entrée de la filière BRIO Filtre Compact® tient compte du sens de cheminement (entrée/sortie) et du niveau du sol fini. Les tampons doivent être situés au niveau du sol fini, afin de permettre leur accessibilité.

II.3.2.3 Remblayage latéral et mise en eau

Le remblayage latéral de la filière BRIO Filtre Compact® est effectué symétriquement, sur une largeur minimum de 0,20m, en couches successives, avec du sable ou du gravillon de petite taille (p.ex. 2/4 ou 4/6) stable et débarrassé de tout objet pointu ou tranchant, tout en effectuant la mise en eau du compartiment dédié au traitement primaire (fosse septique) pour équilibrer les pressions.



Le compartiment dédié au traitement secondaire (filtre) ne doit pas être mis en eau.

Le remblayage latéral doit être effectué jusqu'à 0,10m au-dessus de la génératrice supérieure de la filière BRIO Filtre Compact®.

II.3.2.4 Raccordements

Les raccordements des canalisations doivent être réalisés de façon étanche et souple afin de tenir compte du tassement naturel du sol après le remblayage définitif.

En amont et en aval de la filière BRIO Filtre Compact®, les tranchées et le lit de pose bien compacté supportant les canalisations présenteront une pente descendante suffisante (p.ex. entre 2% et 4%).

N'utiliser préférentiellement que des coudes à 45. Les coudes ayant un angle trop prononcé (p.ex. 90°) sont à exclure de toute filière d'assainissement non collectif car susceptibles d'engendrer certains dysfonctionnements et bouchages.

En présence d'une pompe de relevage optionnelle (voir §I-2.2), prévoir une tranchée pour le passage du câble électrique avec gaine de protection et filet avertisseur suivant le code couleur normalisé.

Le raccordement des canalisations de ventilation doit être réalisé conformément au §II-4.2 du livret de l'utilisateur (ce document).

II.3.2.5 Remblayage final

Le remblayage final de la filière BRIO Filtre Compact® est réalisé après la mise en eau du compartiment dédié au traitement primaire (fosse septique), après raccordements des tuyaux et mise en place des éventuelles rehausses⁶.

⁶ Seules les rehausses fabriquées par STOC Environnement sont aptes à l'usage avec la filière BRIO Filtre Compact®. Consulter la documentation STOC pour plus de détails.

Le remblai final est réalisé à l'aide de la terre végétale stockée séparément lors du décapage et débarrassée de tous les éléments caillouteux ou pointus.

Le remblayage final est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus de la nature du sol, de part et d'autre des tampons d'accès, devant rester apparents et accessibles, pour tenir compte du tassement ultérieur.

La « couverture » au-dessus de la génératrice supérieure des cuves constitutives de la filière BRIO Filtre Compact® ne peut excéder 60 cm d'épaisseur en tout (l'équivalent de 3 rehausses de 200 mm de hauteur).

II.3.2.6 Remise en état — Reconstitution du terrain

Toute plantation est à proscrire au-dessus de la filière BRIO Filtre Compact® à l'exception d'un possible engazonnement. Les tampons doivent rester apparents, accessibles et verrouillés en permanence.

II.3.3. Pose en terrain avec nappe phréatique (conditions humides)

II.3.3.1 Réalisation du lit de pose

Le lit de pose est constitué soit par de la gravette, soit avec du sable stabilisé (mélangé à sec avec du ciment dosé à au moins 200 kg pour 1 m³ de sable), exempt de tout objet pointu ou tranchant sur une épaisseur de 0,10 m minimum.

La surface du lit de pose est dressée et compactée pour que la filière BRIO Filtre Compact® repose sur le sol uniformément. La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées. Le lit de pose doit couvrir toute la largeur et longueur de l'excavation réalisée.

L'installation d'un puit de décompression est recommandée.

II.3.3.2 Mise en fouille

La filière BRIO Filtre Compact® doit être positionnée de niveau et son assise complète (toute la longueur et largeur) doit reposer sur le lit de pose avant d'amorcer la suite des travaux. Le niveau de l'entrée de la filière BRIO Filtre Compact® tient compte du sens de cheminement (entrée/sortie) et du niveau du sol fini.

L'ensemble de la filière BRIO Filtre Compact® ne peut être « dans l'eau » de plus de 1,10m de hauteur à tout moment de l'année (mesurée depuis le bas des cuves constitutives de la filière BRIO Filtre Compact®).

Pour éviter que la remontée de l'eau n'atteigne la hauteur de 1,10m, les moyens appropriés d'évacuation des eaux doivent être pris (à titre d'exemple : drainage au pourtour du dispositif, rabattement de nappe, etc.) Le relevage des effluents traités est indispensable (voir ci avant).

Le système d'ancrage (tube PE creux, soudé de part et d'autre et sur toute la longueur de la filière BRIO Filtre Compact®) est mis en place en usine.

Les tampons doivent être situés au niveau du sol fini, afin de permettre leur accessibilité.

II.3.3.3 Remblayage latéral et mise en eau

Le compartiment dédié au traitement primaire (fosse septique) doit être partiellement mis en eau jusqu'à la moitié de sa hauteur utile. Couler un béton de lestage dosé à 250 kg sur une hauteur de 75cm correspondant à la moitié de la filière BRIO Filtre Compact®.

Après séchage du béton, le remblayage latéral de la filière BRIO Filtre Compact® est effectué symétriquement, sur une largeur minimum de 0,20m, en couches successives avec de la gravette ou du sable stabilisé (mélangé à sec avec du ciment dosé à au moins 200 kg pour 1 m³ de sable), compacté manuellement et exempt de tout objet pointu ou tranchant, tout en effectuant la mise en eau du compartiment dédié au traitement primaire (fosse septique) pour équilibrer les pressions.



Le compartiment dédié au traitement secondaire (filtre biologique) ne doit pas être mis en eau.

Le remblayage latéral doit être effectué jusqu'à 0,10m au-dessus de la génératrice supérieure des cuves constitutives de la filière BRIO Filtre Compact®. Pour la suite de la pose, les étapes du § II-3.2.4 au § II-3.2.6 doivent être suivies.

Prescriptions complémentaires afin de ne pas noyer le filtre :

- Les eaux traitées en sortie de filière BRIO Filtre Compact® sont relevées à une hauteur minimale de la hauteur de nappe déclarée,
- L'installation du poste en aval doit être conforme aux prescriptions de l'article 6.3 du DTU 64.1.
- Les raccordements de canalisations des effluents devront être effectués de manière étanche, et la jonction entre la filière BRIO Filtre Compact® et le poste de relevage devra être mis en œuvre afin d'éviter toute infiltration d'eau, et particulièrement lors d'une remontée de nappe,
- Les prescriptions du poste devront être conformes à la norme EN 12050 -2 en conditions humides (cf. article 4.4 du DTU 64.1 P1-2).

II.3.4. Cas particuliers de pose

II.3.4.1 Terrains dits instables (imperméables, non stables, etc...) sans présence d'eau souterraine

La surface du lit de pose est dressée et compactée pour que la filière BRIO Filtre Compact® repose sur le sol uniformément. La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées. Le lit de pose doit couvrir toute la largeur et longueur de l'excavation réalisée.

Le lit de pose est constitué de sable stabilisé (mélangé à sec avec du ciment dosé à au moins 200 kg pour 1 m³ de sable) sur une épaisseur de 0,10 m minimum.

Pour la suite de la pose, les étapes indiquées à partir du § II-3.3.2 doivent être suivies en utilisant exclusivement du sable stabilisé (mélangé à sec avec du ciment dosé à au moins 200 kg pour 1 m³ de sable) pour le remblayage latéral.

II.3.4.2 Pose sous voirie

Tout passage de véhicule ou stationnement de charges lourdes sur la filière BRIO Filtre Compact® est à proscrire, sauf si une dalle de répartition de charge est installée. Son épaisseur, ses dimensions ainsi que son accès est fonction de la charge roulante et sera dimensionnée par un bureau d'études spécialisé.

La pose pourra s'effectuer en suivant les indications du § II-3.2 (conditions de sol sec) ou § II-3.3 (conditions de sol humide).

II.3.4.3 Terrain en pente

Dans le cas d'un terrain en pente (pente > à 10%), un mur de soutènement doit être réalisé afin de protéger la filière BRIO Filtre Compact® des poussées latérales. Une étude précise devra être menée en prenant en compte les facteurs externes (poussées latérales, poids des charges, etc...) afin de dimensionner le mur de soutènement. Les eaux de ruissellement seront également drainées en amont de la filière BRIO Filtre Compact® afin d'éviter le lessivage du remblai.

Pour la suite de la pose, les étapes indiquées au § II-3.2 (conditions de sol sec) ou § II-3.3 (conditions de sol humide) doivent être suivies.

II.3.5. Modes d'évacuation des eaux usées.

Généralement les eaux traitées sont évacuées par infiltration dans le sol conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques.

Cependant, dans le cas où après étude cette solution n'est pas possible, les eaux usées sont éventuellement rejetées depuis le filtre biologique dans le milieu hydraulique superficiel, selon les dispositions prescrites dans l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

II.4 PERIPHERIQUES ET VENTILATION

II.4.1. Séparateur à graisses (optionnel – hors champ de l'agrément)

Le séparateur à graisse est facultatif, mais recommandé si la longueur des canalisations entre la sortie de l'habitation et le traitement primaire (fosse septique) est supérieure à 10 mètres. Il est généralement proposé en 200 ou 500 litres, suivant le contexte (voir NF-DTU 64.1 §4.3.1 et Annexe 1 de l'arrêté du 07/09/2009 modifié) et installé à moins de 2 m de l'habitation en amont de la filière BRIO Filtre Compact®.

Le cas échéant, le nécessaire sera fait régulièrement pour assurer l'entretien de cet appareil.

II.4.2. Dispositifs de ventilations primaires (entrée d'air) et secondaires (extraction des gaz)

Le processus de digestion anaérobie génère des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace. A cet effet, la filière BRIO Filtre Compact® doit être pourvue d'une ventilation conforme à la norme NF DTU 64.1 (§8.4) et aux instructions du livret de l'utilisateur (ce document).

La ventilation nécessite l'intervention de plusieurs corps de métiers et doit être prévue dès la conception du projet. Ce système de ventilation doit être séparé du circuit des eaux épurées et des eaux pluviales et son absence peut entraîner des nuisances olfactives.

II.4.2.1 Entrée d'air (ventilation primaire)

L'entrée d'air est assurée par la canalisation de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre (100 mm minimum) jusqu'à l'air libre, à l'extérieur et au-dessus des locaux habités. L'installation du tuyau de ventilation sera en montée constante vers la toiture.

Une prise d'air sur le filtre est réalisée pour un bon fonctionnement aérobie. Un chapeau, muni d'un filtre anti-insecte coiffera cette prise d'air au niveau du sol. Toutes les dispositions doivent être prises en période exceptionnelle météorologique (exemple : neige, feuilles...) afin que cette prise d'air ne soit pas obstruée. Les prescriptions relatives aux canalisations de chutes des eaux usées sont comprises au sens de la norme NF P 40-201 (Référence NF DTU 60.1).

II.4.2.2 Sortie d'air (extraction des gaz de fermentation)

Les gaz de fermentation sont rejetés par l'intermédiaire d'une conduite indépendante raccordée impérativement au-dessus du fil d'eau du tuyau d'amenée des eaux (en amont), au plus près possible de la cuve de la filière BRIO Filtre Compact®.

Le tracé de la canalisation d'extraction (DN 100 mm minimum doit être le plus rectiligne possible, sans contre-pente et de préférence en utilisant des coudes inférieurs ou égaux à 45°. Le système de ventilation doit être muni d'un extracteur statique ou éolien situé et à au moins 1 m de tout ouvrant et toute autre ventilation situé à au minimum 40 cm du faitage.

II.4.3. Points à vérifier en fin d'installation et informations à l'utilisateur

Avant la mise en service de la filière BRIO Filtre Compact®, des vérifications sont préconisées :

- Position et élévation des accès ;
- Les tampons hors de tout passage et sécurisés ;
- Absence de surcharge et de traces de circulation à moins de 3 m de la filière ;
- Cohérence du fil d'eau ;
- Conformité de la ventilation ;
- Conformité de la pose ;
- Remise des documents, guides et autres carnets de suivi ;

La signature d'une réception de travaux, reprenant entre autres l'ensemble de ces points de vérification, est obligatoire entre le propriétaire (maître d'ouvrage) et l'installateur (maître d'œuvre).

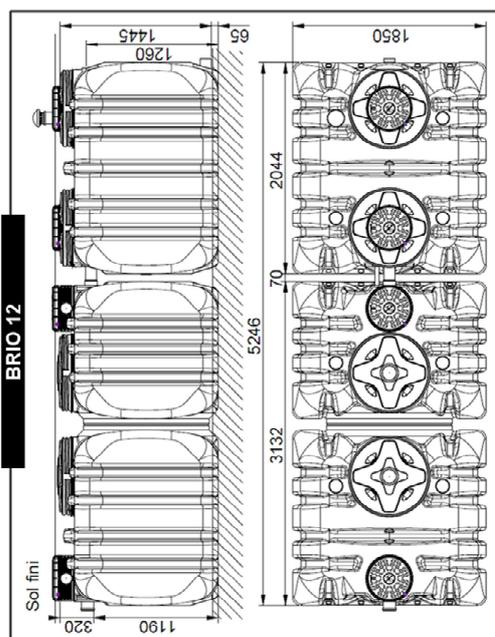
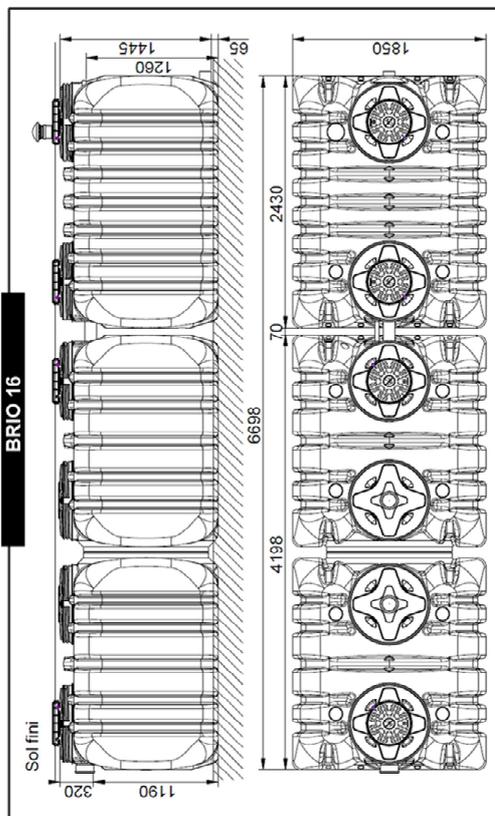
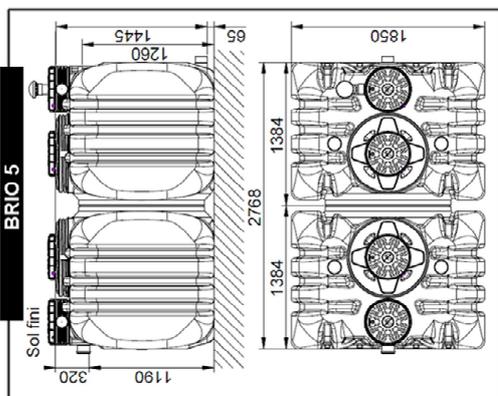
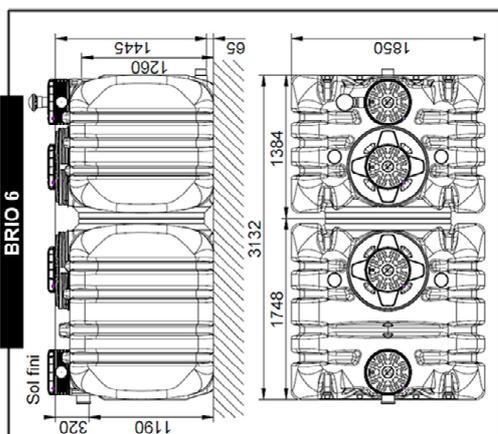
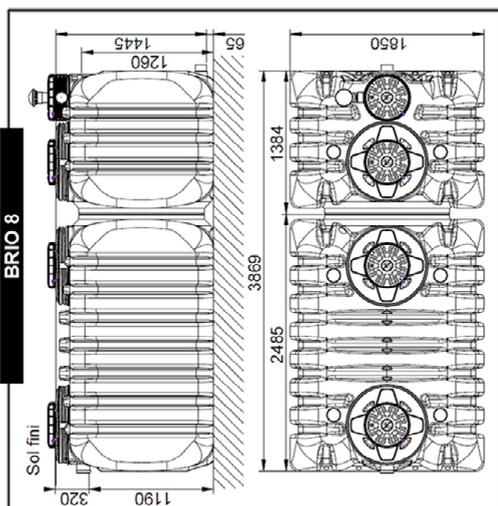
Il est aussi important que le propriétaire soit bien informé de ses responsabilités réglementaires, prescrites par l'agrément ministériel et par le fabricant (cf. livret de l'utilisateur, ce document), notamment en termes d'entretien.

II.5 MISE EN SERVICE

Une fois tous les branchements hydrauliques réalisés et les tampons placés et verrouillés, la mise en eau complète du compartiment dédié au traitement primaire (fosse septique) réalisée et la fiche de vérification (voir annexe D) complétée et conforme, la filière BRIO Filtre Compact® peut être mise en service.

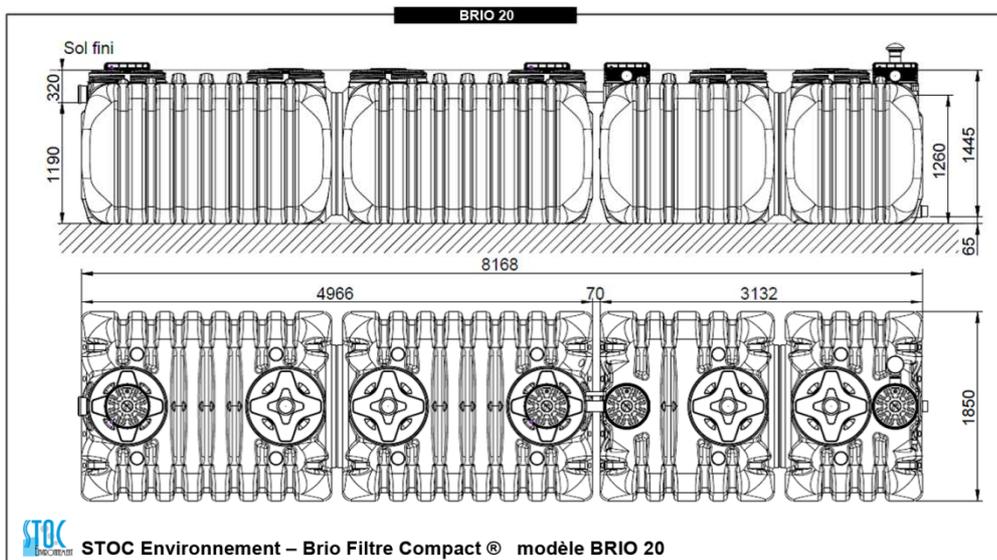
ANNEXES

ANNEXE A – PLANS COTES DES MODELES BRIO FILTRE COMPACT® AGREES



STOC Environnement – Brio Filtre Compact® – modèles de 5EH jusqu'à 16 EH





Modèles de la gamme BRIO Filtre Compact®	Capacité nominale (EH)	Longueur totale (mm)	Largeur totale (mm)	Hauteur totale (mm)	Poids total (kg)	Emprise au sol (m ²)
BRIO 5	5	2768	1850	1580	220	5,12
BRIO 6	6	3132	1850	1580	240	5,79
BRIO 8	8	3869	1850	1580	290	7,16
BRIO 12	12	5246	1850	1580	410	9,70
BRIO 16	16	6698	1850	1580	520	12,39
BRIO 20	20	8168	1850	1580	620	15,11

ANNEXE B – FICHE D'ENREGISTREMENT

Cette fiche d'enregistrement de votre produit doit être complétée par le propriétaire de la filière BRIO Filtre Compact® et renvoyée dans les 60 jours suivants la pose de la filière BRIO Filtre Compact® sur chantier.



INFORMATION PRODUIT

Date de pose ou de facture de votre installation : _____

Modèle : _____ Capacité nominale : _____ EH

Numéro de série du produit : _____ (situé sur le produit et à reporter et conserver dans ce livret)

COORDONNEES CLIENT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

LIEU D'INSTALLATION (si différent de l'adresse client)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

COORDONNEES INSTALLATEUR

Société : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

COORDONNEES DISTRIBUTEUR (si connues)

Société : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

A JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- La réception de travaux datée et signée entre le propriétaire (vous) et l'installateur.
- La fiche de vérification avant mise en service complétée, datée et signée (voir annexe D)
- Tout autre document que vous jugez utile de nous transmettre (photos, plans d'implantation, etc...)

A RENVoyer DANS LES 60 JOURS SUIVANTS LA POSE DE LA FILIERE BRIO FILTRE COMPACT® SUR CHANTIER:

soit par courriel : contact@stoc-environnement.fr (en scannant les documents au préalable)

soit par courrier : Enregistrement BRIO Filtre Compact
STOC Environnement - 7 rue Robert Lenfant - ZA du Pré Saint-Germain - 71250 CLUNY

ANNEXE C – GRILLE DE DEPANNAGE

La grille de dépannage suivante est proposée pour la filière BRIO Filtre Compact®. Pour les corrections techniques, il est toujours préférable de faire appel à un technicien STOC Environnement ou à un professionnel compétent de l'assainissement non collectif pour éviter des erreurs ou une remise en cause de garanties.

DYSFONCTIONNEMENT CONSTATES	CAUSES POSSIBLES, ACTIONS CORRECTIVES
Dégagements d'odeurs à l'extérieur de l'habitation	<ul style="list-style-type: none"> – Vérifier le bon fonctionnement de la ventilation secondaire. – Vérifier l'étanchéité des raccords de canalisation et des tampons.
Dégagements d'odeurs à l'intérieur de l'habitation	<ul style="list-style-type: none"> – Vérifier les siphons (présence et en eau). – Contrôler le bon fonctionnement de la ventilation primaire.
Matière non liquéfiée, colmatage de la fosse septique, matières entraînées hors de la fosse septique sans dégradation	<ul style="list-style-type: none"> – Défaut d'entretien ou sous dimensionnement de la filière BRIO Filtre Compact®. – Vérifier s'il n'y a pas eu de rejet de produits nocifs en grande quantité. – La fosse septique doit être vidangée. – La fosse septique reçoit des eaux pluviales ou parasites.
Des éléments non liquéfiés (flottants) arrivent dans le filtre biologique	<ul style="list-style-type: none"> – Vérifier que le préfiltre de la fosse septique soit bien en position et le nettoyer le cas échéant – Vérifier qu'il n'arrive pas de fortes surcharges hydrauliques (eaux pluviales parasites, nombre d'habitants plus important).
L'effluent prétraité ne s'infiltre plus à travers le média et génère une lame d'eau permanente à la surface du média (déclenchement de l'alarme via un flotteur rouge)	<ul style="list-style-type: none"> – Nettoyage complet du filtre biologique. – Contacter un professionnel compétent
Le niveau d'eau dans le filtre biologique est anormalement haut (déclenchement de l'alarme via un flotteur rouge)	<ul style="list-style-type: none"> – Si rejet en milieu superficiel vérifier que le tuyau d'évacuation n'est pas obstrué. – Si un dispositif de relevage est installé, vérifier le bon fonctionnement de la pompe et son rejet. – Si rejet par infiltration: analyser son dimensionnement avec prise en compte de la pluviométrie.

ANNEXE D – VERIFICATIONS AVANT MISE EN SERVICE



IMPLANTATION DE LA FILIÈRE BRIO Filtre Compact®	OUI	NON
– Eaux de ruissellement détournées des accès et terrain profilé adéquatement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Dispositif non situé dans une zone sujette à inondation/remontée d’eaux à tout moment de l’année	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Les dispositifs ne peuvent être dans l’eau de plus 1,10 m mesurée à partir de la base des cuves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– En cas de forte pente en amont de l’installation, l’installateur s’est assuré de l’arrêt de toute action mécanique potentielle du terrain sur les ouvrages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– A moins de 3 mètres des dispositifs, pas de zone roulante, ni de charge importante (plus de 200 kg) – sauf dispositif spécifique de protection (dalle béton autoportante,... suivant instructions du fabricant et étude externe spécifique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Moyens pris pour assurer une reprise rapide de la végétation de façon à éviter l’érosion du sol.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Évacuation et ventilations conformes à la réglementation et à l’étude (entrée d’air et extraction).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FOSSÉ SEPTIQUE, PÉRIPHÉRIQUES ET ÉQUIPEMENTS OPTIONNELS	OUI	NON
– Préfiltre en place, dans la fosse septique, côté sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Dispositif de relevage aval optionnel : poste et/ou pompe en permanence fonctionnels et sécurisés (alarme de niveau, armoire électrique et surveillance très régulière)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FILTRE BIOLOGIQUE	OUI	NON
– Écoulement gravitaire depuis la canalisation d’alimentation, auget (s) de niveau et fonctionnel (s), avec basculement autonome, testé à l’eau ; répartition homogène sur le plateau de répartition (bien en place)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Ventilation du filtre biologique fonctionnelle (chapeau existant avec passage d’air libre)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ	OUI	NON
– Tampons fermés et sécurisés, dépassant du sol d’au moins 20 mm, serrures visibles et dégagées; les tampons restent totalement accessibles sans travaux ; en présence d’une dalle autoportante de répartition des charges, les accès ont été spécifiquement conçus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATION :	OUI	NON
– Lors de la réception de travaux, le propriétaire est informé du fonctionnement / utilisation / exploitation spécifiques à la filière BRIO Filtre Compact®, et de ses responsabilités (livret de l’utilisateur remis).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<i>Date et signature du propriétaire</i>	<i>Date et signature de l’installateur</i>
--	--

PENSEZ A FAIRE REALISER L’INSPECTION PAR VOTRE SPANC.

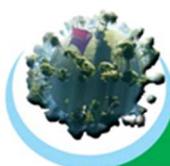
ANNEXE E – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET FONCTIONNEMENT

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS			
ÉLÉMENT DES DISPOSITIFS	MATÉRIEL		MATÉRIAU CONSTITUTIF
Cuve(s)	Modèle filière BRIO Filtre Compact®		Polyéthylène
	Forme rectangulaire		
	Tampon(s) de diamètre 400 mm		
	Rehausse(s)		
Fosse toutes eaux	Raccordements hydrauliques	Entrée : tube plongeur	Polyéthylène
		Sortie : tube droit	Polyéthylène
	Préfiltre	Indicateur de colmatage intégré	Polyéthylène
Filtre biologique	Raccordements hydrauliques	Entrée : coude à 45°	Polyéthylène
		Sortie : tube droit	Polyéthylène
	Système de répartition	Auget basculant	Polyéthylène
		Plateau de répartition perforé à orifices de 8 mm et espacé de 30 mm	Polyéthylène
	Média filtrant	Couches de fibres compressées alternées par des couches d'aération	Polyester
		Couches d'aération pourvues de tubes ajourés	Polyéthylène
	Boîte de prélèvement et de nettoyage	Tube vertical de diamètre 300 mm relié à la sortie	Polyéthylène
Témoin d'alarme	Indicateur visuel de surcharge hydraulique	Polymère	

SYNTHESE DES MATÉRIELS ET DES DIMENSIONS DES DISPOSITIFS								
MODELE DE LA GAMME BRIO FILTRE COMPACT®		BRIO 5	BRIO 6	BRIO 8	BRIO 12	BRIO 16	BRIO 20	
CAPACITE (EQUIVALENTS-HABITANTS)		5 EH	6 EH	8 EH	12 EH	16 EH	20 EH	
CUVE(S)	Nombre	1	1	1	2	2	2	
	Compartimentation	1 cuve à 2 compartiments	1 cuve à 2 compartiments	1 cuve à 2 compartiments	2 cuves	2 cuves	2 cuves	
	Longueur totale (cm)	277	313	387	313+204	420+243	497+313	
	Largeur (cm)	185	185	185	185	185	185	
	Hauteur hors tout (cm)	158	158	158	158	158	158	
	Hauteur entree (cm)	119	119	119	119	119	119	
	Hauteur sortie (cm)	65	65	65	65	65	65	
FOSSE TOUTES EAUX	Compartiment	Nombre	1	1	1	1	1	
		Surface utile (m²)	2,09	2,70	3,93	4,79	6,58	7,86
		Volume utile (m3)	2,57	3,30	4,74	5,87	8,00	9,48
	Raccordement hydraulique	Tuyaux DN (mm)	110	110	110	110	110	110
FILTRE BIOLOGIQUE	Compartiment	Nombre	1	1	1	1	1	
		Surface de filtration (m2)	1,92	1,92	1,92	2,72	3,52	4,40
	Raccordement hydraulique	Tuyaux DN (mm)	110	110	110	110	110	110
		Auget basculant	Nombre	1	1	1	1	1
	Longueur (cm)		70	70	70	120	170	220
	Largeur (cm)		31	31	31	31	31	31
	Hauteur (cm)		11	11	11	11	11	11
	Plateau de répartition	Longueur (cm)	100	100	100	150	200	250
		Largeur (cm)	140	140	140	140	140	140
	Media filtrant	Nombre de couches	3	3	3	3	3	3
		Hauteur d'une couche de media (cm)	20	20	20	20	20	20
		Hauteur d'une couche d'aération entre 2 couches de media (cm)	7	7	7	7	7	7
		Hauteur de couche d'aération inferieure (cm)	14	14	14	14	14	14

Fabricant spécialiste de l'assainissement depuis 1987

BRIO Filtre Compact



Assainissement Non Collectif

LA GAMME LA PLUS LARGE DE L'ANC

de 1 à 20 EH



Assainissement Semi Collectif

LA GAMME LA PLUS ATTRACTIVE DE L'ASC

de 21 à 600 EH

Stations d'Épuration Autonome

Systèmes de Filtration Compacte

Traitements par Phyto-épuration

L'eau est une ressource essentielle pour la vie... préservons-la ensemble !

ASSAINISTE, un métier, mon métier !



7 rue Robert Lenfant – ZA du pré Saint-Germain – 71250 CLUNY
Tel. 04 94 27 87 27 – Fax. 04 94 27 87 28
contact@stoc-environnement.fr - www.stoc-environnement.fr